

## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue à huis clos conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 7 juin 2021 à 18h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles et Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 18h30.

2021-06-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 31 mai 2021
- 4) Contrat de travail – Directeur général
- 5) Adoption - Projet de Règlement 2021-11 relatif aux animaux domestiques
- 6) Adoption – Règlement 2021-08 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Lac-Saguay
- 7) Commission de toponymie - Chemin Charette-Deslauriers – Montée Bernadette – Chemin Michaudville
- 8) Comité consultatif d'urbaniste (CCU) – Substitut
- 9) Demande de dérogation mineure – 97, chemin Baumann
- 10) Remplacement temporaire - Poste de secrétaire-réceptionniste
- 11) Approbation des dépenses - Ponceau VI-5 situé sur le chemin Vieille Route 11 (chemin Guénette)
- 12) Avis de motion – Règlement 2021-09 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage
- 13) Adoption – Premier projet de Règlement 2021-09 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage
- 14) Avis de motion – Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats
- 15) Adoption – Projet de Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats
- 16) Consultation publique écrite – Premier projet de Règlement 2021-09 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage et projet de Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats
- 17) Suivi des dossiers
- 18) Varia
- 19) Correspondance et information
- 20) Période de questions
- 21) Levée de la séance

Adoptée

2021-06-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

Il est proposé par Mireille Decelles  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-06-03

**3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 31 MAI 2021**

Il est proposé par Carmen Lepage  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 31 mai 2021 soit :

- le registre des paiements, portant les numéros C2100136 à C2100190 et les paiements directs L2100030 à L2100035 totalisant 71 368.93\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2021;
- le registre des salaires, portant les numéros D2100114 à D2100120 (élus) totalisant la somme de 4 651.19\$ et D2100108 à D2100113 et D2100121 à D2100141 (employés) totalisant 14 571.00\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2021.

Adoptée

2021-06-04

**4. CONTRAT DE TRAVAIL – RICHARD GAGNON**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse, à signer le document relatif au contrat de travail de Richard Gagnon.

Adoptée

2021-06-05

**5. ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2021-11 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur le 3 mars 2020 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002);

**CONSIDÉRANT** que le Conseil souhaite préciser les modalités d'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil souhaite également établir des normes relatives au contrôle de la population des animaux domestiques sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay ainsi que des normes relatives à l'hygiène, à la sécurité des personnes et à la tranquillité publique relative à la garde d'animaux domestiques;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil désire harmoniser la réglementation de la Municipalité de Lac-Saguay relatif aux animaux domestiques avec celle d'autres municipalités et villes situées sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil du 3 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie dudit projet de Règlement 2021-11 relatif aux animaux domestiques;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de Règlement 2021-11 relatif aux animaux domestiques.

Adoptée

2021-06-06

**6. ADOPTION – RÈGLEMENT 2021-08 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY**

**ATTENDU QUE** l'article 491, du *Code municipal du Québec* permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et le maintien de l'ordre durant les séances;

**ATTENDU QUE** le conseil désire se doter d'un règlement sur la régie interne des séances du conseil;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 2021-08 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Lac-Saguay été déposé et adopté sous le numéro de résolution 2021-05-08 et qu'une copie du projet de règlement 2021-08 a été remise aux conseillers à la séance ordinaire du 3 mai 2021;

À ces causes, il est proposé par Michel Chouinard, appuyé par Mireille Decelles et résolu unanimement d'adopter le Règlement 2021-08 relatif à la régie interne des séances du conseil et que ledit règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Lac-Saguay comme s'il était ici tout au long reproduit.

Adoptée

2021-06-07

**7. COMMISSION DE TOPONYMIE – CHEMIN CHARETTE-DESLAURIERS – MONTÉE BERNADETTE – CHEMIN MICHAUDVILLE**

Il est proposé par Carmen Lepage  
Appuyé par Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

D'informer la Commission de toponymie des nouveaux chemins ainsi que leur toponyme. Des plans localisant les nouveaux chemins seront acheminés à la Commission avec un bref historique de la signification des noms.

Adoptée

2021-06-08

**8. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Il est proposé par Pierre Gravel  
Appuyé par Carmen  
Et résolu à l'unanimité

De nommer Michel Chouinard à titre de substitut sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

2021-06-09

**9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 97, CHEMIN BAUMANN**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure relative au 97, chemin Baumann.

Adoptée

2021-06-10

**10. REMPLACEMENT TEMPORAIRE – POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

Il est proposé par Michel Chouinard  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Louise Monette comme secrétaire-réceptionniste relativement à l'arrêt de travail temporaire de l'adjointe administrative et d'accepter les conditions soumises par le directeur général.

Adoptée

2021-06-11

**11. APPROBATION DES DÉPENSES – PONCEAU VI-05 SITUÉ SUR LE CHEMIN VIEILLE ROUTE 11 (CHEMIN GUÉNETTE)**

- ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE les travaux devaient être réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QU' une demande de prolongation du délai de réalisation des travaux prévu au 31 décembre 2020 a été acceptée par le ministre
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au plus tard le 31 juillet 2021 conformément à la résolution 2021-01-12;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire émis par un ingénieur;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 août 2021;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Michel Chouinard, appuyée par Jean-Pierre Allard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay approuve les dépenses visant un montant d'aide maximale de 397 147\$ relative aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire de reddition de comptes, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2021-06-12 **12. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-05 RELATIF AU ZONAGE**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Pierre Gravel conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2021-09 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage.

Adoptée

2021-06-13 **13. ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-05 RELATIF AU ZONAGE**

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Saguay a adopté le règlement numéro 2002-05 relatif au zonage;

ATTENDU QUE ledit règlement numéro 2002-05 est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements suivants :

- 2003-02 le 8 septembre 2003;
- 2007-04 le 29 mars 2007;
- 2008-02 le 2 septembre 2008;
- 2011-04 le 13 juin 2011;
- 2013-04 le 5 septembre 2013;
- 2015-02 le 27 octobre 2015;
- 2017-01 le 9 janvier 2018;
- 2019-03 le 14 juin 2019;

ATTENDU QUE des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Saguay est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2002-05 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement 2021-09 a été remise aux conseillers à la séance ordinaire du 7 juin 2021;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pierre Gravel, appuyée par Michel Chouinard, il est unanimement résolu d'adopter le projet de Règlement 2021-09 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage.

Adoptée

2021-06-14 **14. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-03 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Mireille Decelles conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.

Adoptée

2021-06-15 **15. ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2021-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-03 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a adopté le règlement numéro 2002-03 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements :

- 2003-01 le 8 septembre 2003;
- 2007-03 le 29 mars 2007;
- 2011-03 le 13 juin 2011;
- 2013-03 le 5 septembre 2013;
- 2015-02 le 27 octobre 2015;
- 2016-05 le 2 décembre 2016;
- 2017-02 le 9 janvier 2018;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 2002-03 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement 2021-10 a été remise aux conseillers à la séance ordinaire du 7 juin 2021;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mireille Decelles, appuyée par Pierre Gravel, il est unanimement résolu d'adopter le projet de Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.

Adoptée

2021-06-16

**16. CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-05 RELATIF AU ZONAGE ET LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-03 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par Jean-Pierre Allard  
Appuyé par Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une consultation publique écrite relativement au premier projet de Règlement 2021-09 modifiant le Règlement 2002-05 relatif au zonage et au projet de Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la Municipalité de Lac-Saguay, en vertu de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, opte pour une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires pourront le faire du 16 au 30 juin 2021 par courriel à [rg@lacsaguay.qc.ca](mailto:rg@lacsaguay.qc.ca) ou par lettre adressée à la Municipalité de Lac-Saguay à l'adresse suivante : 257A, Route 117, Lac-Saguay, (Québec) J0W 1L0.

Adoptée

2021-06-17

**17. REMERCIEMENT À MME LUCE STE-MARIE ET M. YVES MARTINEAU**

**ATTENDU QUE** Mme Luce Sainte-Marie et M. Yves Martineau, durant de nombreuses années propriétaires et ensuite gestionnaires du Dépanneur l'Aventure-Crevier, ont décidé de prendre une retraite méritée;

**ATTENDU QUE** durant toutes ces années, ces deux personnes ont contribué de manière importante au développement de notre communauté;

**ATTENDU QU'** elles ont toujours su faire preuve d'imagination et d'initiative dans l'organisation de nombreux événements très appréciés par la communauté;

**ATTENDU QUE** leur soutien aux organismes et activités communautaires de notre municipalité ne s'est jamais démenti;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Pierre Gravel appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal, en son nom et au nom de la population de Lac-Saguay;

- remercie officiellement et chaleureusement Mme Luce Sainte-Marie et M. Yves Martineau pour leur engagement dans notre communauté;
- que la Municipalité de Lac-Saguay en fasse la publication dans la prochaine infolettre de la municipalité.

Adoptée

#### **17. SUIVI DES DOSSIERS**

#### **18. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

#### **19. VARIA**

#### **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2021-06-17

#### **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Chouinard  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h20.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

#### **CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2021-06-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse